

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

**Délibération**  
**n° 2006.06.166**

**Zone Industrielle de  
L' Epineuil à Saint-  
Yrieix : Cession de  
parcelles à la SCI  
OCC (Les Piscines  
Carré Bleu)**

**LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Gérard MARQUET, François NEBOUT Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir :**

Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

**Excusé(s) :**

Didier LOUIS,

**Excusé(s) représenté(s) :**

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**ZONE INDUSTRIELLE DE L' EPINEUIL A SAINT-YRIEIX : CESSION DE PARCELLES A LA SCI OCC (LES PISCINES CARRE BLEU)**

Située dans la ZI de l'Epineuil à Saint-Yrieix-sur-Charente, la SCI OCC a construit un bâtiment d'activité logeant « Les Piscines Carré Bleu » et des professions libérales. Lors de la pose des clôtures, des terrains ont été intégrés par erreur au site. Il s'agit de régulariser cette situation par la vente des parcelles concernées à la SCI OCC :

Parcelle concernée	Surface totale en m <sup>2</sup>	Parcelle et surface conservée en m <sup>2</sup>	Parcelle et surface cédée en m <sup>2</sup>	Prix €/m <sup>2</sup> HT	Total
Section BM					
362	27	B 2	A 25	6	150
369	66	D 17	C 49		294
451	210	F 74	E 136		816
453	12	H 1	G 11		66
	315	94	221		1 326

Ces parcelles doivent faire l'objet d'une division cadastrale. Le document modificatif est en cours de réalisation.

La vente des parcelles concernées pourrait se faire sur la base d'un prix fixé à 6€/m<sup>2</sup> HT pour les parcelles en nature de terrain à bâtir.

Vu l'avis des Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1<sup>er</sup> juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 13 juin 2006,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la cession à la SCI OCC de l'ensemble des parcelles susvisées en cours de division d'une superficie totale d'environ 221 m<sup>2</sup> au prix convenu de 6 €/m<sup>2</sup> HT pour les parcelles en nature de terrain à bâtir, soit 1 326 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

**D'AUTORISER** le Président à signer les actes à intervenir.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe développement économique – article 775 et de constater les opérations d'ordres nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de la ComAGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**30 août 2006**

**Affiché le :**

**31 août 2006**